ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 1906

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

Absents : MM. Lebecq, adjoint, Léon Deprès, Georges Sellier, Charles Roussel, Charles De Cock, Liévin Bailleul, Léon Ego, Achille Lepers, Eva Van Weersbeke.

M. Noyelles est élu secrétaire.

M. le Maire donne lecture de plusieurs lettres, puis fait procéder à la nomination des commissions pour la révision des listes électorales pendant l'année 1907. Sont élus :

Canton Ouest : 1re section, M. Léon Deprès — Canton Nord : 2e section, M. Gustave Herbeaux; 3e section, M. Paul Régnier. — Canton Est : 4e section, M. Edouard Motte; 5e section, M. Joseph Kaleman.

Commissions pour l'examen des réclamations. — Canton Ouest : 1re section, MM. Jules Noyelle et César Geydet. — Canton Nord : 2e section : MM. Alphonse Parent-Vandeoruz, Henri Delfortrie; 3e section, MM. François Fauvarque, Constant Deleplace. — Canton Sud : 4e section, MM. le Dr Lepoutre, Emile Nys; 5e section, MM. Paul Seyzave, Antoine Picard.

Sont élus commissaires répartiteurs :

Répartiteurs titulaires résidants : MM. Delecaille Pierre, Fauvarque François, Ferret Louis, Vandamme César, Lepers Maurice, Mecq Emile.

Répartiteurs titulaires non résidants : MM. Dozinis Pierre, à Wattrelos; Pollet Desquiens, à Hem; Tiberghien Louis, à Wasquehal; Pluquet Paul, à Croix.

Répartiteurs suppléants résidants : MM. Dubemel Achille, Delaplace Constant, Delfortrie Henri, Flémoncourt André, Govaere Louis, Dheilnin Govaere.

Répartiteurs suppléants non résidants : MM. Castel Jean-Louis, à Croix; Lorident Delesalle, à Croix; Bonte Pierre, à Wattrelos; Lepers Louis, à Croix.

Le conseil de perfectionnement de l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie est ainsi nommé par le Conseil municipal : MM. Henri Dubly, Henri Glorieux, Jean de Rycke, Louis Delattre.

Sur la proposition du maire, le Conseil approuve les dépenses imprévues de l'exercice 1906; les cotisations municipales, les procès-verbaux de réception définitive de la confection d'effets d'habillement et de coiffures nécessaires au personnel de l'octroi; le cahier des charges d'adjudication des fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des bains de la rue de Rome et des crèches municipales.

Le budget primitif de l'exercice 1907 est renvoyé à l'examen des commissions.

Le Conseil approuve toutes les questions portées à l'ordre du jour et concernant le service des eaux.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiments municipaux. — Le Conseil approuve : le marché de gré à gré passé avec M. Devémy, de Raismes, pour la fourniture des briquettes destinées à l'allumage des feux des établissements communaux pendant les années 1907 et 1908; la mise en adjudication des travaux d'entretien des bâtiments municipaux pendant les années 1907-1908 et 1909; les comptes de mitoyenneté relatifs au Conservatoire national de musique; la location des immeubles portant les numéros 15 et 17 de la rue Saint-Georges, destinés à l'installation provisoire des services de la mairie; le cahier des charges d'adjudication des travaux de démolition des immeubles communaux situés rue Neuve et Grande-Place, en prévision de la construction du nouvel Hôtel de Ville.

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 4.00? fr. nécessité par l'augmentation du prix de la houille, ce qui a rendu insuffisant le crédit de 41.000 fr. prévu au budget primitif de 1906, pour le chauffage des bâtiments communaux; un crédit de 4.600 fr. destiné à payer les intérêts réclamés par le propriétaire de l'immeuble situé rue du Château, 6, du jour de l'acte de vente au jour du paiement dudit immeuble qui a été acheté le 1 juin 1903, et payé le 3 août 1906. Le Conseil revêt de son homologation les contrats passés avec les compagnies d'assurances contre l'incendie, pour le Conservatoire National de musique.

Fourneaux économiques

Le projet de cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des fournitures nécessaires pour assurer le fonctionnement des fourneaux économiques pendant l'hiver 1906-1907, est approuvé. Ce cahier des charges diffère de celui adopté le 12 octobre 1905, d'une somme de 202 francs en moins, en raison de la diminution du prix de certaines denrées.

Assistance publique

Le rapporteur des 1re et 3e commissions présente le budget présenté par la Commission administrative des Hospices pour l'exercice 1907. Ce budget se résume comme suit :

Les recettes prévues s'élèvent à	780.998 96
Et les dépenses à	780.427 51
Soit un excédent de recettes de	571 42

Il prévoit une subvention de 550 mille francs que la Ville devra verser aux Hospices; elle s'établit ainsi :

1° Subvention pour les hospitalisés, vieillards et incurables	387.000 »
2° Subvention pour secours à domicile	150.000 »
3° Accouchements et distribution de layettes à la Maternité	5.000 »
4° Secours bi-mensuels aux hospitalisés	8.000 »
Total égal	550.000 »

Approuvé.

Vieux Ménages

M. Chatteleyn, au nom des 1re et 3e commissions, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, l'Administration des Hospices a fait parvenir à l'Administration municipale, pour être soumis à votre approbation, le projet de construction d'un pavillon destiné à recevoir cinquante vieux ménages, qui sera édifié sur un terrain contigu à l'Hospice de Barbieux dont elle a fait l'acquisition des consorts Bossut.

La création de ce pavillon a été soumise à vos délibérations dès le commencement de l'année 1904, et vous avez décidé, dans votre séance du 26 février 1904, de prélever sur les ressources disponibles du budget une somme de cent mille francs, destinée à contribuer aux frais de sa construction. A la suite d'observations présentées par la Préfecture, vous avez été saisis une seconde fois de cette question et vous avez maintenu le projet par votre délibération du 8 juillet 1904.

L'administration des Hospices s'est alors préoccupée de réaliser le généreux projet que vous aviez conçu; elle a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain dépendant du Château Bossut, pour y construire d'abord le Pavillon des vieux ménages et plus tard d'autres annexes de l'Hospice de Barbieux. La surface de ce terrain est de quinze mille mètres carrés; vous avez donné un avis favorable à son acquisition dans votre séance du 17 mars 1905.

L'Administration hospitalière mit alors au concours le plan de l'édifice, entre les architectes français habitant la ville de Roubaix, ayant qualité pour travailler pour les communes et les établissements charitables. Son choix se porte sur le plan dont l'auteur est M. Albert Bouvy, architecte à Roubaix. C'est le plan qui vous est soumis ainsi que les devis et le détail de la construction.

La longueur du bâtiment à construire sera de 87 mètres, sa hauteur d'environ 14 mètres. Il comprendra deux étages au-dessus du rez-de-chaussée; il sera partagé, sur toute sa longueur au rez-de-chaussée et aux étages, par un couloir central de trois mètres de largeur. De chaque côté des couloirs, seront réparties les chambres des ménages, au nombre d'environ cinquante, et [illegible] de ce vieux comprenant au rez-de-chaussée [illegible] aux étages, un réfectoire, une relaverie et [illegible] chambre de garde. Les chambres destinées [illegible] vieux ménages seront éclairées par de larges [illegible], comprenant deux parties fixes et [illegible] à ouvrants; elles seront parquetées en [illegible] sur asphalte. Des [illegible] de chauffage par la vapeur assureront [illegible] convenable dans tout le bâtiment.

[illegible] de difficultés impossibles à prévoir, [illegible] commencer au printemps [illegible] la nouvelle installation [illegible] — Adopté.

Personnel de la police

Le Conseil approuve le cahier des charges d'adjudication de la fourniture des pèlerines destinées à la police jusqu'au 31 décembre 1908.

Postes et télégraphes

M. Cléty donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, quelques-uns de nos collègues, ont, à la séance du 24 août 1906, déposé un vœu émanant du groupe roubaisien de l'Association générale des agents des postes, télégraphes et téléphones et consistant en ce que la fermeture des guichets postaux ait lieu à Roubaix les dimanches et jours fériés à 10 heures du matin.

Votre 3e commission a examiné attentivement les considérations que font valoir les employés de poste et vous eût engagés à adopter le vœu, si cette mesure, une fois prise, n'eût été de nature à léser une grande partie de notre population ouvrière.

Ce n'est guère que le dimanche, au cours de la matinée, que les travailleurs ont le loisir de se rendre au bureau de poste pour y effectuer des versements ou retraits à la Caisse d'épargne postale, émettre ou toucher des mandats, faire des envois recommandés, etc. Le temps serait évidemment trop court pour les ouvriers, si on fermait à dix heures du matin les guichets, au lieu de les laisser ouverts comme il se fait actuellement jusqu'à midi et ce serait leur créer une gêne sérieuse.

Votre commission a pensé qu'il serait plus pratique que vous émettiez un vœu sollicitant de l'Administration centrale des Postes une augmentation du nombre des employés préposés aux opérations de bureau. S'il est donné satisfaction à cette demande, qui a déjà été formulée à diverses reprises, qui est réclamée par toute la population et qui n'est que trop justifiée, en raison du chiffre considérable d'affaires que procure au service des Postes la clientèle roubaisienne, il s'ensuivra que non seulement les employés de poste verront leur travail réduit, mais qu'ils pourront, au moyen du roulement, obtenir fréquemment la cessation de toute besogne pendant la journée entière du dimanche.

C'est dans ce sens que nous vous proposons de répondre au vœu exprimé par le groupe roubaisien des Postes et Télégraphes. — Adopté.

Contentieux

Par un mémoire déposé à la Préfecture du Nord le 21 octobre dernier, divers brasseurs de Roubaix et des environs ont annoncé leur intention d'introduire devant les tribunaux une action judiciaire contre la Ville de Roubaix, à l'effet d'obtenir des dommages-intérêts pour le préjudice que leur causerait la construction, dans le centre de la ville, de « berques » ou bois parvent de débits de boissons.

La 3e commission, à qui cette affaire a été soumise, estime que la réclamation dont il s'agit n'est pas fondée, et elle propose d'autoriser Monsieur le Maire à défendre à l'action intentée à la Ville. — Adopté.

Octroi

Dans sa séance du 1er août dernier, le Conseil d'arrondissement de Lille a adopté le vœu présenté par M. Jules Hazebrouck, tendant à exonérer du droit d'octroi de 10 centimes par kilogramme, la viande stérilisée à l'Abattoir de Roubaix.

Ce vœu ayant été adressé à l'Administration municipale pour être soumis au Conseil municipal, les 3e et 4e commissions ont été appelées à examiner cette question.

Après avoir pris connaissance de l'avis émis par M. le Préposé en chef de l'Octroi et étant donné que cette viande est consommée par la classe ouvrière, les Commissions estiment qu'une suite favorable peut être donnée au vœu dont il s'agit, et elles prient le Conseil de décider qu'à l'avenir la viande stérilisée à l'Abattoir sera exempte du droit d'octroi de dix centimes précédemment perçu. — Adopté.

Halles et Marchés

Sont approuvés les cahiers des charges présentés par M. le préposé en chef de l'Octroi, directeur des Halles et Marchés, en vue de la prochaine adjudication des bout-ques de la Halle Centrale et de la Halle aux Poissons, pour une période de trois ans à partir du 1er janvier 1907.

Assainissement

Le Conseil donne un avis favorable à l'homologation des contrats passés avec la Compagnie d'assurances générales maritimes pour l'assurance des bateaux appartenant à la ville. Il approuve le cahier des charges d'adjudication de la fourniture des denrées alimentaires pour les chevaux de l'ébouage, ainsi que le marché de gré à gré passé avec M. Demure pour la ferrure des chevaux de l'ébouage pendant l'année 1907.

Bureau d'hygiène

M. le docteur Lepoutre, au nom des 4e et 3e commissions, donne lecture du projet d'organisation d'un bureau d'hygiène, et demande en terminant, au Conseil, de prendre la délibération suivante :

1° Le bureau d'hygiène créé à la Mairie de Roubaix en vertu de la loi du 15 février 1902, sera organisé conformément aux instructions contenues dans la circulaire ministérielle du 23 mars 1906.

2° Le personnel se compose :

1 Directeur, docteur en médecine, aux appointements annuels de	2 400 francs
1 Chef de bureau	2.?00 »
1 Commis aux écritures	1.8?? »
1 Agent technique	1 200 »

3° En attendant son installation dans le nouvel Hôtel de Ville où un local spécial lui sera affecté, le bureau d'hygiène sera pourvu dans la Mairie provisoire d'une installation appropriée et distincte, muni de tout ce qui est nécessaire à son fonctionnement.

4° Les dépenses relatives au bureau d'hygiène figureront à l'avenir au Budget sous une rubrique spéciale qui réunira toutes celles qui ont trait à la protection de la santé publique et à l'application de la loi du 15 février 1902.

5° Il ne sera pas créé de laboratoire spécial. Le service des analyses chimiques et bactériologiques continuera à être assuré aux conditions actuelles;

6° Aux attributions obligatoires prévues par le règlement seront jointes les attributions facultatives suivantes :

A. Contrôle de la qualité du lait pour l'alimentation infantile;

B. Surveillance des établissements insalubres, dangereux ou incommodes;

C. Surveillance de la prostitution au point de vue de la prophylaxie des maladies vénériennes.

Adopté.

Fête Nationale

Le rapporteur des 5e et 3e commissions demande au Conseil de voter un crédit supplémentaire de 5949 fr. 42, destiné à payer le surcroît de dépenses résultant de la Fête nationale et des différentes fêtes qui ont eu lieu cette année.

Sapeurs-pompiers

Nous avons, il y a quelques jours, causé du nouveau logement provisoire destiné au matériel des sapeurs-pompiers, et de l'indemnité qui sera payée aux pompiers casernés et au tenancier de l'hôtel.

Le Conseil a approuvé le bail et les demandes d'indemnité, et a voté les crédits nécessaires.

Tramways

Rapport de M. Lepoutre :

M. le Préfet a invité M. le maire à vous soumettre une décision par laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix et Tourcoing a substitué à la dénomination de cette société la dénomination nouvelle de Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing ».

Quelques autres résolutions ont, en outre, été prises par cette Assemblée; telles que la prorogation de la Société jusqu'au 31 décembre 1955; la création d'un bureau administratif correspondant à Paris; la fixation de la date de l'assemblée des actionnaires; l'émission de 3 millions de francs d'actions de 500 francs et la répartition des produits de l'exploitation.

Vos 4e et 3e commissions vous prient de vouloir bien prendre une délibération conforme à la décision de ces résolutions. Adopté.

Jardins populaires

Les 6e et 3e commissions demandent au Conseil de vouloir bien ratifier l'acte par lequel l'administration met à la disposition des jardins populaires, à titre précaire, bien entendu, et jusqu'aux nécessités d'utilisation, que le service de la ville exigerait à un moment donné, les terrains situés : rues Marc-Séguin, de la Brasserie, Cavelle, Lalande et avenue Julien-Lagache.

Condition publique

Le Conseil donne un avis favorable aux marchés de gré à gré dressés en vue de la fourniture du coke et du charbon nécessaires à la Condition publique pendant l'année 1907.

Voirie municipale

A la demande des 6e et 3e Commissions, le Conseil autorise MM. J. Heldon et fils, industriels à Croix, à raccorder à l'égout collecteur la canalisation d'eaux industrielles qu'ils ont été antérieurement autorisés à établir boulevard Gambetta, et qui débouche actuellement dans le ruisseau du Trichon, entre la place de la Liberté et la rue du Bassin.

— Au nom des 3e et 6e commissions, M. Chatteleyn donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, une lettre de M. le Préfet vous invite à délibérer de nouveau sur la question de la modification de l'alignement du boulevard d'Halluin, près du passage à niveau du chemin de fer. Dans votre séance du ... les raisons qui doivent vous déterminer à voter cette modification vous ont été exposées.

L'enquête à laquelle il a été procédé n'a relevé qu'une seule protestation, celle des Magasins Généreux qui, dans un intérêt plus que discutable, entreprennent d'élever un obstacle susceptible sinon d'empêcher, du moins de retarder la construction de la passerelle, dont la dénomination de barrière des écrasés, donnée couramment au passage à niveau du boulevard d'Halluin, suffit à indiquer l'urgence.

Vos 3e et 6e commissions vous proposent de ne pas tenir compte des observations présentées à l'enquête par la Compagnie des Magasins Généreux et de maintenir votre délibération du ter juin.

Le projet de reconstruction de l'estaminet des « Mille colonnes » au Parc Barbieux, est rejeté.

Le Conseil approuve les cahiers des charges dressés pour la vente de terrains communaux rues de la Gare et Curallo.

Travaux de voirie

Au nom des 6e et 3e commissions, le rapporteur demande au Conseil d'approuver les projets de travaux suivants, dont la dépense est comprise dans l'emploi des fonds de l'emprunt de six millions :

1° Rue Boucicaut, construction d'un aqueduc. — Dépense totale 7.500 fr., dont 5.000 fr. à la charge des propriétaires riverains. Cette rue située dans le quartier le plus bas de la ville, n'a pas de moyen d'assèchement.

2° Boulevard de Fourmies, entre le chemin de Roubaix à Hem et l'avenue des Villas. — Construction d'une bande pavée de 4 mètres de largeur. Dépense totale 21.663 fr. 83, entièrement à la charge de la Ville. Les propriétaires ne contribuent pas à la dépense. Cette partie du boulevard de Fourmies est à l'état de chemin de terre. Les habitants du quartier en réclament le pavage, de même que la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, qui doit y installer son point terminus de la ligne du Raverdi.

3° Chemin de Roubaix à Hem entre la rue Jean-Goujon et le boulevard de Reims — Construction d'un aqueduc de 527 mètres de longueur. Cet aqueduc est nécessaire pour parfaire l'assainissement du quartier du Raverdi. — La dépense totale prévue s'élève à 20.000 francs dont 13.333 fr. 33 à la charge des riverains.

4° Avenue des Villas. — Achèvement de l'empierrement de la chaussée de la rue de Barbieux et le chemin de Beaumont, soit sur 200 mètres de longueur. — Dépense totale 5.800 francs à la charge de la Ville; les riverains n'y contribuent pas.

5° Rue Victor-Hugo. — Pavage de la chaussée entre la rue de Lannoy et la rue Alfred de Musset. — La dépense totale sera de 49.200 francs dont 32.800 fr. à la charge des riverains.

6° Rue de Roerai. — Construction d'un aqueduc et du pavage de la chaussée. — Dépense totale 25.000 francs dont 16.666 fr. 67 à la charge des propriétaires riverains.

7° Rue du Parc. — Pavage de la chaussée. — Travail urgent qui exigera une dépense de 19.800 francs, couverts partiellement par une contribution de 14.436 francs, de la part des propriétaires.

8° Rue du Vivier, entre la rue du Parc et la rue des Arts. — Pavage de la chaussée motivant une dépense de 10.000 francs, à laquelle les propriétaires participent pour 6666 fr. 67.

9° Rue Rouget de l'Isle. — Pavage de la chaussée. — Dépense totale 21.000 francs. Les propriétaires y contribuent pour 17.165 fr. 38.

10° Place du Commerce. — Pavage de la chaussée latérale. Dépense totale 12.000 francs à laquelle les propriétaires participent pour 4000 francs.

11° Rues Rollin et Sully. — Pavage de la chaussée. — Dépense totale 11.500 francs dont 7666 fr. 67 au compte des propriétaires riverains.

La dépense totale pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 203.563 fr. 33, dont 92.828 fr. 61 à la charge de la Ville. — Adopté.

L'acquisition d'un terrain pour la construction d'un bassin pour lits bactériens, devant former une sorte de dépendance de l'hôpital de La Fretemière, est approuvée sans observation.

Après avoir donné lecture d'un rapport sur les futurs travaux, M. Gilbert Sayet demande au Conseil l'autorisation de traiter, pour l'emprunt de six millions, avec la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. La majorité électorale adopte; la minorité républicaine ne dit mot, sauf M. Carpentier qui vote contre.

Les diverses demandes de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire sont approuvées.

Gymnastique

Le Conseil autorise la ville à passer un bail de 15 ans pour installer la société de gymnastique La Roubaisienne dans l'ancien gymnase municipal de la rue Chanzy. Ce bail sera de un franc par an.

Vœux

M. Lesur dépose un vœu qui est renvoyé à la commission médicale scolaire.

M. Cléty demande la création, en ville de plusieurs bureaux pour l'expédition des colis postaux.

M. Conpex demande la suppression du travail aux pièces pour les ouvriers de pierres blanches.

— Le Conseil autorise la ville à acheter, sur la proposition de M. l'agent-voyer de la circonscription de Roubaix, 12.000 pavés riflés provenant de la réfection de la route départementale 19, rue de Lannoy, au prix de 0 fr. 05 par pavé, soit pour 600 fr.

Cette somme sera payée au moyen d'une fourniture de sable d'une valeur égale destinée aux travaux de la rue de Lannoy.

Le huis clos est prononcé à 11 h. 1/2.

HUIS-CLOS

Le Conseil accorde un trousseau au jeune Fouan Aimé, de l'institution des sourds-muets et aveugles de Roubaix; augmente la bourse de M. Chastelain Georges, élève du Conservatoire national de musique de Paris; refuse la demande de M. Decoernaille Edmond, élève du même Conservatoire; liquide la pension de retraite de Mme Marie-Agnès Baillier, veuve de M. Plomion, chef cantonnier retraité.

Il refuse de liquider les pensions de Mme Braux-Rousseau, professeur au Conservatoire de musique et de M. Emile Labbe, sous-brigadier de la police dont les maladies n'ayant pas été reconnues comme un cas d'incapacité de travail.

La séance est levée.

Toujours le téléphone. — La Société industrielle et Commerciale de Roubaix nous adresse le très important document suivant :

« Le Comité de l'Union des Syndicats Patronaux des Industries textiles de France, ainsi, au cours de sa séance du 11 octobre dernier, de nombreuses réclamations concernant les services postaux, télégraphiques et téléphoniques, a décidé de prier son bureau d'exposer à M. le Ministre du Commerce les plaintes des industriels textiles et de lui remettre la délibération ci-dessous adoptée à l'unanimité :

L'Union des Syndicats Patronaux des Industries Textiles de France :

Considérant que le fonctionnement de jour en jour plus défectueux des services postaux télégraphiques et téléphoniques se traduit pour les industriels et commerçants textiles par des pertes matérielles d'autant plus graves qu'à notre époque les affaires vont avec plus diligence et se traitent à longue distance, avec la plus grande rapidité; que les communications télégraphiques et téléphoniques à destination des industriels sont en partie interrompues à certaines heures de la journée par le service de la Presse et de la Bourse; que la lenteur et les irrégularités des services postaux, télégraphiques et téléphoniques pour l'étranger, placent l'industrie française en infériorité notoire vis-à-vis de ses concurrents étrangers, au point de vue des achats des matières premières et de la vente des produits manufacturés, et lui causent des pertes considérables;

Considérant, en ce qui touche le service téléphonique, que les industriels et commerçants ont d'autant plus de motifs de se plaindre d'une telle situation que si les avances faites à l'Etat pour la construction des lignes sont dues à leur initiative l'usage du téléphone devient pour eux de plus en plus difficile;

Que dans l'Est, notamment, les industriels cotonniers, après avoir garanti, il y a un an, la totalité des intérêts d'un emprunt de 650.000 fr. réalisé par le département des Vosges pour la construction d'un fil direct d'Epinal au Havre, n'ont pu encore obtenir le mise en service de ce fil qui, qualifié a direct », passe par Nancy et la Somme pour aboutir au Havre;

Que, pendant l'époque des villégiatures, dans les stations balnéaires et thermales, les lignes de Normandie, du Nord et des Vosges sont inaccessibles aux industriels des régions intermédiaires qui cependant en ont fait les frais;

Que, dans la région du Nord et de la Normandie, malgré les sacrifices consentis par les Chambres de Commerce, les industriels et commerçants, l'organisation du service téléphonique est extrêmement défectueuse et ne répond pas aux besoins des régions de la France où l'activité industrielle est la plus intense;

Que, entre Paris et Lyon, de continuelles réparations mettent hors de service trois lignes sur quatre, et qu'à St-Etienne, plusieurs commerçants et industriels ont dû renoncer au téléphone;

Considérant que si le personnel et le matériel téléphonique sont insuffisants, les services postaux et télégraphiques ne laissent pas moins à désirer;

Que si le trajet d'une lettre atteint souvent 48 heures de Marseille à Paris et 36 heures de Saint-Etienne pour la même destination, les télégrammes ne subissent pas moins de retard que les courriers postaux et que les choses en sont venues à ce point que des filateurs des Vosges au moment où les marchés cotonniers étaient agités, ont jugé nécessaire de se rendre au Havre, voyant que leur réponse aux offres télégraphiques des courtiers ne parvenait pas toujours dans une même journée de Bourse;

Considérant que des améliorations immédiates sont indispensables, puisque le développement des transactions commerciales et industrielles est intimement dépendant de l'outillage national dont les postes, télégraphes et téléphones constituent l'élément le plus indispensable;

Considérant que s'il faut reconnaître comme la remarquait M. Poincaré, ministre des finances à la tribune de la Chambre, à la séance du treize juillet dernier, que l'Etat exploite ses monopoles de « moins en moins bon marché », il y aurait lieu d'envisager au point de vue des intérêts supérieurs de l'activité nationale, le retour de l'exploitation téléphonique à l'industrie privée, système qui a donné de si bons résultats en Angleterre et aux Etats-Unis;

Emet le vœu : 1° Que le matériel téléphonique notoirement insuffisant, ancien et démodé, soit transformé ou tout au moins amélioré;

2° Que des nouvelles lignes téléphoniques et télégraphiques soient établies là où les nécessités du service et les besoins du public l'exigent impérieusement;

3° Que des instructions soient données pour faire cesser les retards dont toutes les régions de la France ont à se plaindre et qui se produisent aussi bien dans les transmissions télégraphiques et téléphoniques que dans les communications postales, doivent être imputés uniquement à l'insuffisance numérique du personnel ou à une mauvaise organisation;

4° Que l'Administration des postes et télégraphes ne se prévale pas de son irresponsabilité mais veuille bien s'inspirer des besoins modernes de l'industrie et tenir le plus grand compte de ses réclamations.

Et rappelant une motion adoptée par la réunion générale des industriels textiles du 20 mars 1906,

Emet le vœu : Que l'organisation financière des *Postes, Télégraphes et Téléphones* soit radicalement modifiée grâce à l'incorporation de ces services dans un budget autonome, à l'exemple de ce qui se passe pour l'Imprimerie Nationale et l'Administration des Monnaies et Médailles.

En poussant sa voiture. — Jeudi soir, M. Guillaume Verstraete, âgé de 49 ans, marchand de poissons, demeurant rue de l'Alouette, 24, s'est fait une entorse du cou-de-pied gauche, en poussant sa baladeuse. Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Chute de sept mètres. — Vendredi, vers neuf heures du matin, M. Moreau Eugène, âgé de 17 ans, manœuvre de couvreur, demeurant rue et cour de la Barbe-d'Or, 22, est tombé, par suite d'un faux mouvement, du bout du toit de la maison portant le numéro 143 de la rue des Longues-Haies. Le malheureux qui a fait une chute de sept mètres a été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Moreau porte une fracture de l'avant-bras droit, des contusions à la figure, et il se plaint en outre de lésions internes. Son état est assez grave.

Une enquête est ouverte par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

Délégation cantonale. — La délégation cantonale des trois cantons de Roubaix s'est réunie à la mairie, vendredi, à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, qui a procédé à son installation.

M. Bipper a été élu président de la délégation du canton Ouest, et M. Georges Gaberel secrétaire.

M. Lecquement a été élu président de la délégation du canton Nord, et M. Flipo secrétaire.

M. le docteur Dupré a été élu président de la délégation du canton Est, et M. le docteur Bole secrétaire.

M. Coeu ne pouvant, par suite de son départ de Croix, accepter le poste de président actif, a été nommé président honoraire de la délégation cantonale.

Avant de lever la séance, M. Bourbon, inspecteur primaire, a demandé aux membres de la nouvelle délégation de vouloir bien indiquer les écoles qu'ils veulent surveiller.

Cette liste sera soumise à la ratification du Conseil départemental de l'instruction publique.

Fête laïque. — C'est le 15 décembre qu'aura lieu le grand concert organisé par les Anciens élèves de l'école Turgot.

Cette réunion, qui promet d'être des plus intéressantes, aura lieu au théâtre du Fontenoy. Le concours des meilleurs artistes est déjà assuré. On voit au programme : « Les Bassiot's », « Les Copurchics », MM. Vandeciu, ténor, Ledru, baryton, le sympathique basse M. Loiewyck, Carlior, comique, Stone, grime, etc., etc.

Ce concert sera certainement un magnifique succès. Une brillante tombola est aussi en voie de formation.

Les vols. — Jeudi, vers cinq heures du soir, des malfaiteurs ont volé sur le camion de M. Lostuld Charles, domestique chez MM. Lefebvre et Bastin, filateurs, boulevard d'Armentières, au moment où il passait à l'angle des rues de Tourcoing et Jacquard, une caisse pesant 71 kilos et contenant des fuseaux et du fil de laine cardée-écrue. Une enquête est ouverte par la police.

Perceptions. — Les bureaux de la perception Ouest seront fermés les lundis et mardi 19 et 20 courant, en raison de la remise du service entre les mains du nouveau percepteur. Les états de dépenses et de traitements de l'Etat pourront être présentés en paiement, pendant ces deux jours, aux guichets de la perception Est, rue du Curoir, 72.

Accidents du travail. — Chez M. Emile Jeulcot, imprimeur, rue Nain, 1, M. Adolphe Tertert, releveur lithographe, demeurant rue Lamartine, 6, à Croix, s'est fait une plaie contuse de la paume de la main gauche.

— M. Henri Deryckere, âgé de 33 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, 13 bis, déchargeur de charbons au service de M. Victor Beltreau, camionneur, 164, rue du Collège, s'est fait une entorse tibio-tarsienne droite, en tombant. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Emile Roussel et fils, teinturiers-apprêteurs, rue de l'Epeule, M. Delbaere Louis, âgé de 36 ans, dégraisseur, demeurant à Saint-Genois (Belgique), rue de la Gare, 141, s'est luxé l'épaule droite en soulevant les poids de son métier. Vingt jours de repos.

— M. Jean Plancke, âgé de 14 ans, demeurant rue de l'Allumette, à Croix, apprenti cordier, chez Mme Vve Ed. Scamps, rue de Luxembourg, 36, s'est fait une violente contusion de la jambe gauche, en tombant. Vingt-cinq jours de repos.

— Chez MM. Cochetoux frères, tuiliers, boulevard Gambetta, M. Jean Decrenne, âgé de 43 ans, tuilier, demeurant rue de l'Epeule, 184, s'est foulé le pied droit en portant une charge. Trente jours de repos.

— M. Ferdinand Debruyne, âgé de 23 ans, demeurant rue de Flandre, cour Pais, 8, manœuvre chez M. Crépelle-Fontaine, constructeur, rue de Tourcoing, s'est fait une entorse médio-tarsienne droite, en tombant dans le trou d'une machine à cintrer. Quinze jours de repos.

— M. Alphonse Dubar, âgé de 66 ans, demeurant rue de Mouvaux, 22, tourneur en fer chez Mme veuve Henri Vandamme, constructeur rue du Luxembourg, 26, s'est fait une violente contusion de la jambe gauche. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Motte et Marquette, teinturiers-apprêteurs, rue de Moulin, M. Emile Recoox, âgé de 25 ans, demeurant rue Faber, s'est fait une contusion du bras gauche. Quinze jours de repos.

— M. Alphonse Dejonghe, âgé de 37 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Mouvaux, cour Nequette, 5, tisseur à la Société anonyme de teinture et d'impression, s'est fait des déchirures musculaires dorsales lombaires et une contusion au pied gauche en tombant dans un trou. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Motte et Delescluse, M. Edouard Téniers, 18 ans, apprêteur, demeurant rue du Caire, cour Bonnart-Follet, 3, a été blessé à la main gauche par un cylindre d'une tondeuse. Trois semaines de repos.

Prévoyants de l'Avenir. — 127e section. — Les sociétaires qui ne sont pas en possession du bulletin des commerçants et de leur carte d'identité, sont instamment priés de venir les retirer le dimanche 18 novembre, de 10 heures à midi, à l'Hôtel des Pompiers. Les sociétaires qui ont vingt ans de présence sont invités à venir déposer leur livret au secrétaire, à la même date.

MM. les membres du bureau sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 18 novembre, à 11 heures, Hôtel des Pompiers. Ordre du jour : Choix d'un nouveau local.

Cercle Moderne. — Ce soir, à 8 heures très précises, répétition pour la Section Dramatique; à 9 heures très précises, répétition pour la Section Chorale mixte; dimanche matin, à 10 heures, salle Dominique, répétition générale pour le concert du soir.

Association Amicale des Anciens élèves de l'Institut Turgot. — La commission a le plaisir d'annoncer aux membres de l'Association qu'ils peuvent, sur la présentation de leur carte d'identité, assister avec réduction de 50 0/0 aux 3 représentations de Berryer, le roi de la transformation, à l'Hippodrome, samedi, dimanche et lundi.

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 15 novembre* (suite et fin). — *Ivresse.* — Sont condamnés à 1 fr. d'amende : Augustin Deschamacker, Georges Violette, L. Dutilleul, Alexandrine Vandenlorp, Emile Vasseur; à 1 fr. : Honorine Dervyter.

Police des cabarets. — 1 fr. à Honoré Gustave Louis Bela, Jean Dejeus, François Brame, Joseph Lecoffre, Henri Devos, Pierre Torek, Marie Strobbe, Henri Carpentier, pour avoir tenu leur estaminet ouvert après l'heure réglementaire et pour y avoir laissé danser.

Violences légères. — 6 jours de prison à Joseph Achtvre, marchand ambulant, pour coups sur sa femme; 3 jours de travail à Julien Lecocq, François Criet, Henri Pauwels; 2 jours à Pascal Deschamps, Henri Lemoine, 1 jour de la même peine à Georges Dhondt, Léopold Delpeux, Charles Spilmou, Jules Landrivax.

Affaires diverses. — 1 fr. à Desmoue, pour dépôt d'immondices; à Jules Castel, pour avoir porté de la viande qui n'était pas recouverte d'un linge; à Jules Debrie et Arthur Gonton, pour ne pas avoir muselé leurs chiens; à Victor Leclercq, marchand de charbon, pour défaut de bascule; à Albert Delesclune et Léon Derumeux, pour avoir éteint plusieurs becs de gaz; à Ernest N..., cabaretier et à sa servante qui n'avait pas le certificat de bonnes vie et mœurs; à Pierre Vancappecolle, pour bris de clôture — 5 fr. à L... M..., pour avoir ouvert un café-concert sans autorisation.

Pour défaut de plaque d'identité ou défaut d'éclairage à leur vélo, 1 fr. à Guillaume Thormens, Jean Lepoutre et Maurice Desforges — 5 fr. à Edmond Caconne pour maraudage — 1 fr. à A... D..., pour tapage nocturne — 10 fr. à Marcel Berthélemy, pour avoir donné une allure trop rapide à son automobile.

Théâtre des Variétés (rue Lacroix). — Aujourd'hui samedi à 8 heures du soir. *Le Cinématographe des Variétés* donnera une grande représentation de gala, avec un programme de vues sensationnelles et inédites. Prix des places : 1 fr., 0,50, 0 10.

Théâtre du Fontenoy. — Demain dimanche 18 novembre, à 4 heures du soir : *Les Mystères de Paris*, drame en 5 parties et 11 tableaux; *Les Charbonniers*, opérette en 1 acte. Location 60 bis, rue de la Gare, et 3, rue Richard-Lenoir.

Etat-Civil

Naissances. — Germaine Noyrlack, rue de Denain, 7 — Denise Duburcq, rue des Vosges, 24 — Raphaël Verriert, rue d'Alger, 190 — Marcelle Simpère, boulevard de Metz, 25 — Louis Domariera, rue Archimède, 95 — Jeanne Mortier, rue Traversière, 5 — Mireille Clocqué, rue de Dunkerque — Anne Duvivier, rue Bell, 49 — Pierre Caron, rue de Lille, 58 — Robert Bourgeois, rue de Bouvines, 52 — Emile Lepers, rue de Lausanne, 2 — Marguerite Herrison, rue du Havre, 6.

Décès. — Alphonse Mahieu, 11 mois, rue des Filatures, 57, cour Leal, 1 — Eugénie Dumortier, 28 ans, sans profession, rue de Lille, 58 — Valentine Foucart, 9 mois, boulevard de Metz, cité St-Henri, 27 — Céline Lefebvre, 70 ans, ménagère, rue de Béthune, 3 — Constance Gansemans, 80 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire de 16 novembre

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, vendredi, 16 novembre, pour l'ouverture de la quatrième session ordinaire de 1906.

La séance est ouverte à 8 h. 30. M. Gustave Dron, député-maire, préside.

Vingt-neuf conseillers sont présents.

M. Henri Loridan, conseiller général, est nommé secrétaire pour la session.

Il prend place au bureau et donne lecture des procès-verbaux des deux précédentes réunions : 10 août et 12 octobre, lesquels sont successivement adoptés.

Dépenses imprévues

Communication est faite au Conseil du détail des sommes ordonnancées sur le crédit inscrit au budget sous le titre : *Dépenses imprévues*. M. Quivron demande si l'on ne pourrait pas avoir un rapport sur les dépenses imprévues.

M. le maire répond que la loi oblige l'administration à apporter tous les trois mois, le compte des dépenses imprévues. Si la communication ne vous détaille pas suffisamment, il vous est loisible de consulter les comptes avec facture à l'appui dans le cabinet de M. le secrétaire général.

La fête du 4 octobre

Lecture est donnée de lettres de MM. Gaston Doumergue, ministre du Commerce et Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, remerciant de l'accueil qui leur a été réservé lors de leur visite chez nous le 4 octobre, fête des récompenses de l'Exposition.

Elections

Le Conseil désigne M. Désiré Parey pour faire partie de la commission de revision des listes électorales et MM. Duscoulombier et Martin pour faire partie de la commission de jugement des réclamations.

Contributions directes

Le Conseil renvoie à sa prochaine séance l'établissement de la liste des candidats répartiteurs des contributions à soumettre au choix de M. le Préfet.

M. Quivron s'élève contre l'abus causé par les industriels et commerçants en gros qui pratiquent le détail.

M. le Maire dit que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on réclame contre la pratique du détail dans les conditions exposées par M. Quivron mais ce qu'il peut dire c'est que ce ne sont pas les répartiteurs chargés par eux de l'établissement de la côte mobilière de parer à l'état de choses signalé.

Le repos hebdomadaire

Le Conseil émet un avis favorable à trois demandes de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire formées par trois merciers de la localité.

Collège de jeunes filles

Pour la restauration des bâtiments de l'immeuble acquis par la ville, rue d'Austerlitz, destiné à y installer le collège de jeunes filles, la dépense est évaluée à 286.655 fr., somme pour laquelle l'Etat interviendra pour la moitié. Le Conseil adopte le projet.

Service des eaux

Toute une série de rapports sont déposés concernant le service intercommunal des eaux et cahier de charges pour adjudication, marchés, réception de travaux et fournitures. La nouvelle convention entre les villes reçoit la ratification du Conseil. On sait que cette convention qui règle des points en litige résulte d'une arbitrage de M. le Préfet du Nord.

Il s'agit donc d'une mise au point définitive ayant pour but d'éviter toutes contestations ultérieures sur les questions précédemment soulevées.

M. Coppin demande si les employés auront le droit d'habiter ailleurs qu'à Tourcoing ou à Roubaix.

M. le maire répond affirmativement et ajoute quelques observations verbales complémentaires.

Le compte administratif du service des eaux, pour l'exercice 1905 est communiqué et adopté.

Un jeune cycliste qui se jette sur un camion. — Hier vers une heure après-midi, un jeune coursier, Alexandre Fontaine, 16 ans, sortait de la rue de la Fonderie en bicyclette et alla se jeter sur un camion appartenant à MM. Mees frères, brasseurs, faubourg St-Maurice, à Lille, conduit par M. Jules Tryetram.

Le coursier fut projeté sur le sol et une roue du camion lui passa sur la jambe droite qui fut fracturée. Le blessé fut transporté chez M. Delannoy, cabaretier, rue de Roubaix, 122, y reçut les soins du docteur Dumont, après quoi il fut transporté en voiture à son domicile rue de la Tossée.

La grève de chez MM. Valentin Roussel. — Aucun changement dans la situation de la grève des tisserands de l'établissement de MM. Valentin Roussel et fils, Grande-Place. Il n'y a du reste pas eu d'entrevue au cours de la journée d'hier.

Brasserie Coopérative du Tilleul

28, rue du Tilleul, TOURCOING

La *Brasserie Coopérative du Tilleul*, ancienne Brasserie Reynaert-Herbaux, est à peine constituée que déjà les demandes d'inscription affluent de toutes parts.

Débitants libres et particuliers soucieux de leurs intérêts tiennent à faire partie de cette société, parce qu'ils savent que la consommation actuelle à elle seule permet de prévoir de beaux bénéfices.

Ils sont de plus assurés d'y trouver une bière irréprochable par la pureté absolue de sa fabrication.

Le porteur d'une action de 25 francs profitera de tous les avantages et bénéfices accordés à tout sociétaire.

Dans cette Coopérative, tout actionnaire n'a droit qu'à une seule voix, quel que soit le nombre de titres qu'il possède; il n'y a donc aucun privilège.

Renseignements et inscription au siège social, 28, rue du Tilleul, à Tourcoing.

22—5240

Accidents du travail. — Gaston Bourgeois, 14 ans, bâcleur chez MM. Jules Desurmont et fils, tisseurs rue de Bradford, a été contusionné au coude droit en tombant dans les escaliers. 15 jours.

— M. Adolphe Balsant, 45 ans, électricien au service de M. Degryse, a heurté la tête contre une pièce de machine. Plaie du cuir chevelu. Docteur Debuchy. 12 jours.

— M. Henri Desbonnets, 20 ans, rattacheur chez M. Charles Six, rue du Château, s'est fait une déchirure musculaire de la cuisse gauche, par suite d'une chute. Docteur Delosses. 15 jours.

— M. Paul Langlais, 40 ans, tapisseur chez M. Jules Flipo, fabricant de tapis, rue St-Pierre, a été blessé aux doigts annulaire et auriculaire gauche en remettant une navette à son métier. Docteur Delosses. 20 jours.

— Chez MM. Motte frères, rue des Piats, Mme Mathilde Declercq, 24 ans, soigneuse, s'est blessée au coude droit en soulevant une civière. Docteur Delosses. 12 jours.

Brasserie des Familles (16, rue de Tournai, 3, place des Halles). — Dimanche 18 novembre 1906, à 5 heures. — Mlle Alice Samary, gommeuse — Mlle Louise Maury, diction à voix — Les frères Maléra : faites-le, les chapeaux diaboliques — Les Farcendes, clowns et clownesse — Miss Jeannette, la célèbre contorsionniste — M. Lucien Cambray, comique à transformations — Les Trois Joachim acrobates de tapis — American Cinema, toutes vues nouvelles et inédites.

Samedi 24 novembre, à 8 heures, à l'occasion de la fête Ste-Catherine, bal de famille organisé par l'orchestre de la Brasserie. — Entrée : Cavalier, 1 fr.; dame, 50 cent. 6243

Société de Secours Mutuels « La Prévoyance ». — Les sociétaires sont convoqués en Assemblée Générale, à l'Hôtel-de-Ville, Salle des Adjudications, le dimanche 18 novembre 1906, à onze heures du matin.

Ordre du jour : Exposé de la situation financière; 2° Sociétaires proposés à la retraite; 3° Réception définitive des Sociétaires ayant terminé leur stage; 4° Versements à la Caisse des Retraites; 5° Questions diverses; 6° Conférence sur les « Accidents du Travail » par M. l'Inspecteur du Travail.

Dans leur intérêt, les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

Cours de musique à la Croix-Rouge. — On nous communique la note suivante :

« A partir de dimanche 18 novembre 1906, un cours de musique public et gratuit fonctionnera tous les dimanches matin, de 9 heures à 10 h. 1/2, à l'école municipale de garçons, rue de la Fontaine (Croix-Rouge); M. Jules Planckaert, directeur de l'Harmonie de la Croix-Rouge, en sera le professeur. On peut s'adresser à l'école et au siège de la société.

Harmonie la « Fraternelle ». — Le banquet aura lieu le samedi 24 novembre à 8 h. 1/2 du soir, au local de la Société.

Etat-Civil

Naissances. — Debrugne Elie, rue du Pont-Rompu, 250 — Wibaut Aimable, rue Debuchy, 18 — Dupont Clémence, rue des Girondins, 54 — Lahousse Albertine, rue Hoche, 12.

Mariage. — Entre : Noppe Arsène, ourdisseur et Boutry Germaine, ménagère.

Décès. — Deruss Marie, 30 ans, rue Nationale, 122.

AUTOUR DE LILLE

MOUVAUX. — M. Paul Martin donnera une conférence dimanche à 4 heures, au café de l'Harmonie, sur la Mutualité.

La municipalité recevra à la Mairie, à trois heures et demie, M. Martin et les mutualistes qui l'accompagneront, pour leur offrir le vin d'honneur. Toutes les sociétés de la ville iront chercher les mutualistes, à la Chapelle, vers Marcq, à 3 heures.

LE NORD

CAMBRAI

L'écoulement de la place au Bois. — L'immense excavation qui depuis quelques jours ne cessait d'attirer quantité de curieux aux abords de la place au Bois, est aujourd'hui en grande partie comblée. Une chose reste à faire en dehors du rétablissement de la chaussée : assurer l'écoulement des eaux. Les travaux sont dès maintenant commencés.